

ANNEXE IV

REGLEMENT D'EXAMEN

(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Épreuve E1 : Épreuve scientifique Sous-épreuve E11 : Etude du comportement mécanique d'un système technique Sous-épreuve E11 : Mathématiques Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U11 U 12 U 13	6 3 1,5 1,5	CCF CCF CCF		Ponctuel écrit et graphique Ponctuel écrit Ponctuel pratique et écrit	3 h 1 h 1 h	CCF CCF CCF	
Épreuve E2 : Épreuve de technologie Etude de produit industriel	U 2	5	Ponct. écrit et graphique	5 h	Ponctuel écrit et graphique	5 h	CCF	
Épreuve E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel Sous-épreuve E31 : Evaluation de la formation en milieu professionnel Sous-épreuve E32 : Elaboration de documents techniques Sous-épreuve E33 : Définition de produit industriel Sous-épreuve E34 : Réalisation d'un projet industriel en CAO Sous-épreuve E35 : Economie – Gestion Sous-épreuve E36 : Prévention-santé-environnement	U31 U32 U33 U34 U35 U36	11 2 1 2 4 1 1	CCF CCF CCF CCF Ponct. écrit Ponct. écrit	2h 2 h	Ponctuel oral Ponctuel Pratique Ponctuel Pratique Ponctuel Pratique et oral Ponctuel écrit Ponctuel écrit	30 mn 4 h max 4 h 10 h 2h 2 h	CCF CCF CCF CCF CCF CCF	
Épreuve E4 : Langue vivante étrangère	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	

Épreuve E5 : Français, Histoire- Géographie – Enseignement moral et civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponct. écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	U 52	2,5	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
Épreuve E7 : Éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF 1							
EF2	UF 2							

1) dont 5 minutes de préparation.

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.